Fédération de Football du Burundi

Association sans but lucratif. Affiliée à la FIFA,CAF et à la CECAFA

N/ Réf: FFB/CC 4/09
V/ Réf:

Bujumbura, le 2 / 1 / 200

Transmis copie pour information à :
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse, des Sports & de la Culture
- Monsieur le Secrétaire Général de la FIFA
- Monsieur le Secrétaire Général de la CAF

A Madame, Monsieur le Président de l'Association Provinciale de Football,

A Monsieur le Président de club de Ligue Nationale, membre de l'Assemblée Générale.

OBJET : Assemblées Générales extraordinaire de la F.F.B.

Madame, Monsieur le Président,

Nous nous référons aux l'articles 30 & 32 des Statuts portant convocation de l'Assemblée Générale budgétaire et convocation de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Fédération de Football du Burundi, « F.F.B. » ;

Par la présente, nous avons l'honneur de vous convier à la réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale de la F.F.B. prévue pour Dimanche 25 janvier 2009 à partir de 8 heures 30' à CELEXON (ex ORPHAN'S AID) sis Avenue du Large, N°23.

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

1. Décisions de l'Assemblée Générale sur le comportement de Mr. RUGAMBARARA Alphonse et autres signataires du document intitulé « Analyse critique de la gestion du football au Burundi ».
2. Présentation du rapport administratif et technique pour l'année 2008.
3. Présentation du rapport financier pour l'année 2008.
4. Adoption du Code électoral de la F.F.B.

Chaque association provinciale et club membre de l'Assemblée Générale sera représenté par un seul délégué qui sera pris en charge par la Fédération.

D'avance nous vous remercions de votre présence et de votre ponctualité et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments distingués.

Lydia NSEKERA
Présidente.

C.P.I.:
- Madame, Monsieur le Membre du Comité Exécutif
- Monsieur le Président du CNO

Fondée en 1948 B.P. 3426 Bujumbura Burundi Tél. (oo257) 21 28 91 . Fax (00257) 24 28 92 Notre compte IBB: 701-03303 - 01-34

Copie www.arib.info - Copie www.arib.info

PRINCE LOUIS Football Club 1958

PRINCE LOUIS - F C

IMPARIGWA NGANJI

Dr Alphonse RUGAMBARARA
C/O PRINCE LOUIS FC
BP 2587 BUJUMBURA
Tél. : + 257 79 920 623 (BURUNDI)
+ 221 77 350 20 77 (SENEGAL)

Email : arugamba@ hotmail.com

A Monsieur le Président de la FIFA
A Monsieur le Président de la CAF
A Monsieur le Secrétaire Général de la FIFA
A Monsieur le Secrétaire Général de la CAF

Objet : - Demande d'intervention
De la FIFA et de la CAF

Messieurs,

Je viens d'être informé qu'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération de Football du BURUNDI vient d'être convoquée ave comme 1er point à l'ordre du jour : « Décision de l'A.G. sur le comportement du Dr Alphonse Rugambarara …» ! Ce point mérite des éclaircissements car le conflit qui m'oppose à la Présidente de la FFB atteint un niveau qui nécessite l'intervention de la FIFA et de la CAF, même si je ne suis qu'un modeste Président de club au sein de la Fédération du Burundi.

Permettez-moi d'abord de me présenter : J'ai été Secrétaire Général puis Président de la FFB de 1990 à 1994, ensuite Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture de 1994 à 1995. Depuis 1996, je suis membre du Comité Exécutif du club Prince Louis FC et son Président depuis 2007. A titre de référence, j'ai travaillé avec des instructeurs de la FIFA dans le cadre de FUTURO I et II, en particulier M. Michel RITCHARD et le Pr Constant ROUX qui nous a aidés à mettre sur pied l'Association Burundaise de Médecine du Sport (ABMS). Ma mésentente avec la Présidente de la FFB débute en 2007, lorsqu'avec d'autres clubs de 1ére division nous lui avons écrit une lettre demandant plus de transparence dans la gestion et plus d'appuis aux clubs ! Depuis lors, elle s'en prend personnellement à mon club et à moi-même. A titre d'illustration, je citerai seulement deux faits (il y en a d'autres) :

Copie www.arib.info - Copie www.arib.info

1. **Le cas Mohammed TCHITE** : Joueur formé au club Prince Louis, la Présidente de la FFB a mis les bâtons dans les roues pour que notre club ne puisse pas bénéficier de ses droits sur le mécanisme de solidarité, arguant que cet argent servirait à la campagne pour les prochaines élections contre elle! (Le cas est toujours pendant à la FIFA)
2. **Le cas du club INYANGE FC** : Constatant que notre club n'avait plus de pépinière, nous avons inscrit une équipe dans la Division des Cadets de Buyenzi. Cette équipe a été championne en 2007 et Mme la Présidente a refusé qu'elle monte de division, pour en 2008 la rayer de cette division et donner des instructions pour qu'elle ne soit pas inscrite !

Malgré tous ces coups fourrés, je ne me suis pas arrêté dans la dénonciation de la mauvaise gestion de la FFB, bien que d'autres puissent avoir un avis contraire !

La situation actuelle découle du fait d'un document d'analyse sur le football burundais et sa gestion intitulé « Qui peut sauver le Football burundais ? » signé par d'anciens dirigeants au niveau du football dont moi-même et adressé aux membres de l'Assemblée Générale de la FFB pour les informer et les sensibiliser sur leur rôle de contrôle de la FFB. Une lettre de « Demande d'explication » (sic) m'a été adressée par la Présidente de la FFB à laquelle j'ai répondu (Voir copie). Cette demande d'explication avait entre autre buts l'intention d'intimider tout membre de l'Assemblée Générale qui aurait des envies de demander des comptes à Madame la Présidente. Aujourd'hui, elle veut passer à la vitesse supérieure, c'est-à-dire une décision de sanction (Le point est : décision et non discussion, donc elle est déjà prise) à l'encontre d'un membre de l'Assemblée Générale qui a eu le courage de dénoncer des malversations et la mauvaise gestion de la FFB, faits que nous pouvons prouver à tout moment et ce pour faire taire toute opposition à la veille des élections! **Ce faisant, elle ne fait que renforcer ce qui est dit dans ce document : L'imposition de la dictature, la poursuite de toute personne, de tout membre de l'A.G. de la FFB qui dénonce sa façon de gérer la FFB ! Sa conduite n'est en rien différente de celle de certains Chefs d'Etats Africains qui, à l'approche des élections n'hésitent pas à emprisonner leurs opposants dans le seul but d'intimider et de se maintenir. Ces pratiques, au niveau du football, doivent être décriées et combattus, les dérives dictatoriales ne devraient pas être encouragées !**

Je demande donc l'intervention de la FIFA et de la CAF pour maintenir l'esprit démocratique présent dans toutes les instances du football mondial, d'autant plus que les autres points à l'ordre du jour concernent les prochaines élections déjà prévues pour le 22 février 2009 (Voir lettre FFB/05/09 antidatée du 26/12/2008) ! Cette intervention est d'autant plus nécessaire que d'une part, Mme Lydia NSEKERA a terminé son mandat au mois d'août 2008, elle ne devrait avoir d'autres prérogatives que la préparation et la tenue des élections et que d'autre part, toute opposition doit se sentir à l'aise pour décrier la mauvaise gestion et proposer un programme de redressement ! Ce premier point devrait donc être retiré de l'ordre du jour ! Je demande aussi la mise sur pied d'une commission d'enquête de la FIFA sur le contenu du document pour lequel elle veut me sanctionner. Un membre de l'Assemblée Générale a le devoir de veiller à la bonne gestion de tout financement mis à la disposition de la FFB ! Je pense qu'il est aussi du devoir de la FIFA de vérifier toute information sur la gestion de son financement, sinon ce serait un financement qui ne servirait qu'aux individus gestionnaires et non au développement du football.

Aux membres de l'Assemblée Générale qui me lisent en copie, je dirais ceci : Je pense que vous connaissez tous mon franc-parler, mais surtout mon attachement aux bons résultats du football burundais. J'ai voulu, et je le ferais toujours, vous sensibiliser sur votre devoir de contrôle de la gestion de notre Fédération. Cette Assemblée Générale est convoquée un jour

Copie www.arib.info - Copie www.arib.info

où je ne serai pas présent au Burundi, je suis auprès de ma famille au Sénégal. Tout membre de l'Assemblée Générale a le droit d'être écouté et de présenter sa plaidoirie. C'est ce que j'ai demandé dans ma lettre de réponse à la Présidente de la FFB. Sachez faire respecter les Statuts de la FFB et surtout que ceux qui pensent qu'un changement devrait se faire au niveau du Comité Exécutif de la FFB ne se laisse pas intimider par ce qui se passe ! C'est ce genre de pratique dictatoriale qu'il nous faut décrier pour avoir une meilleure gestion de la FFB et partant un bon développement du football au Burundi !

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma haute considération et mes salutations sportives. Tous mes meilleurs vœux pour 2009.

Dr Alphonse RUGAMBARARA

Président de PRINCE LOUIS FC

COPIE POUR INFORMATION :

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
- Monsieur, Madame le Membre de l'Assemblée Générale
- Monsieur le Président du Comité National Olympique

Copie www.arib.info - Copie www.arib.info